

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R 2122-8 donnant au Maire la possibilité, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, de donner, par arrêté, délégation de signature à un ou plusieurs agents communaux pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 04 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-056 du 04 juillet 2020 portant élection du Maire de Saint-Herblain,

Vu la convention entre la Ville et le CCAS de Saint-Herblain signée le 20 novembre 2023, définissant la nature et l'étendue des concours apportés par la Ville à son CCAS notamment dans le domaine des ressources humaines,

Considérant la nécessité de déléguer à certains agents communaux la délivrance des copies conformes au registre des arrêtés des agents du CCAS, ainsi que la délivrance des copies conformes des contrats des agents contractuels et des vacataires recrutés par le CCAS,

**SERVICE :**  
DIRECTION DU  
SECRETARIAT  
GENERAL ET DE  
L'OBSERVATOIRE

**ARRÊTÉ :**  
DSGO-2023-040

**OBJET :**  
DÉLÉGATION AUX  
AGENTS COMMUNAUX  
POUR LA DÉLIVRANCE  
DES COPIES  
CONFORMES-AGENTS  
CCAS

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée aux agents communaux, dont la liste suit, pour l'accomplissement des formalités suivantes :

- délivrance des copies conformes au registre des arrêtés des agents du CCAS,

Madame BERLOUIN	Jessica
Monsieur BONRAISIN	Mikaël
Madame BOURIGAUD	Sylvaine
Madame CARRÉ	Servane
Madame CHAIGNEPAIN	Karen
Madame COLAS	Béatrice
Madame DAVID	Laurence
Madame DOUILLARD	Régine
Madame GAUTHIER	Aurélié
Madame GOUZIEN	Nolwenn
Madame GUERIN	Julie
Monsieur JARNO	Cédric
Monsieur KIBANGOU	Ghislain
Madame LE BOURHIS	Maryline
Madame LE GUILLOUZER	Nadine
Monsieur LE QUILLIEC	Jérôme
Madame LE SAULNIER	Caroline
Madame LESQUIER	Sandrine
Madame MARIOT	Catherine
Madame OREGGIA	Delphine
Monsieur ORHON	Christophe
Madame RÉNAZÉ	Margot
Madame RICHOMME	Messaline

Monsieur RIGAUD  
Monsieur ROUTIER  
Monsieur SINA

Jean-François  
Richard  
Franck

- délivrance des copies conformes des contrats des agents contractuels et des vacataires recrutés par le CCAS,

Madame BERLOUIN  
Madame BOURIGAUD  
Madame CARRÉ  
Madame COLAS  
Madame DAVID  
Madame GOUZIEN  
Monsieur KIBANGOU  
Monsieur LE QUILLIEC  
Madame LE SAULNIER  
Madame LESQUIER  
Madame OREGGIA  
Madame RÉNAZÉ  
Madame RICHOMME

Jessica  
Sylvaine  
Servane  
Béatrice  
Laurence  
Nolwenn  
Ghislain  
Jérôme  
Caroline  
Sandrine  
Delphine  
Margot  
Messaline

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cédex 01 par les tiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la commune de Saint-Herblain, ou par les intéressés dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, et publié sur le site internet de la commune de Saint-Herblain.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Saint-Herblain est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Région des Pays de Loire, Préfet de Loire-Atlantique.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE

Le Maire de Saint-Herblain,

**Bertrand AFFILÉ**

**Reçu à la Préfecture de Nantes le 18 décembre 2023**  
**Publié le 19 décembre 2023**